



Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.) du 30 juin 2020 **Compte-rendu Solidaires Finances**

Ce C.H.S.-C.T. s'est réuni en audio-conférence pour la quatrième fois depuis le début de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans notre pays. Pour Solidaires Finances, ce point d'étape était essentiel.

Nous vivons une période inédite, celle-ci a fait consensus sur un point : l'importance des services publics dans notre société et le constat de leur dégradation organisée par les politiques publiques menées depuis 40 ans. Les services publics et leurs agents, pourtant mal traités depuis des années, ont répondu présents lors de cette crise. Les agents ont démontré, une nouvelle fois, leur rôle essentiel au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

Après lecture de notre déclaration liminaire, nous avons demandé que les points suivants soient abordés.

Situation de fragilité des agents

Les médecins de prévention nous ont apporté des éclaircissements à ce sujet.

Nous sommes en phase 3 du déconfinement. Les médecins ne sont pas tenus de revoir les agents qui ont été positionnés en situation de fragilité (télétravail ou autorisation d'absence). La date du 10 juillet n'est pas une date butoir. Les agents qui souhaitent reprendre en présentiel doivent contacter les médecins de prévention qui évalueront le ratio « bénéfice / risque ». Des propositions de retour peuvent être faites par les médecins, sous éventuelles modalités particulières (télétravail, bureau individuel, port du masque...).

Solidaires Finances a demandé que les Chefs de service soient informés afin de leur éviter de rappeler trop rapidement leurs agents.

Les médecins ont également précisé que des consultations peuvent être faites par téléphone. De manière générale, les agents qui se sentent isolés peuvent se mettre en contact avec les médecins de prévention et les assistantes sociales.

A la question de la situation de fragilité en cas de forte chaleur, les médecins ont répondu qu'il ne fallait pas mélanger les deux situations. Néanmoins, les fortes chaleurs peuvent effectivement poser problème aux agents qui souffriraient de certaines pathologies (problème cardiaque, diabète...).

Des dispositions particulières doivent être prises pour ces agents en cas d'absence de climatisation.

Nettoyage des locaux

Trop de problèmes se sont posés et se posent sur le ménage. Pour Solidaires Finances, il est impératif de revoir la contractualisation en matière de ménage, pour plus de sécurité et de confort pour les agents. Nous avons réitéré notre demande de décentraliser la gestion du « ménage », afin de donner aux Directions la possibilité d'agir.

La Direction nous a de nouveau indiqué qu'un avenant (spécial Covid-19) a été ajouté au contrat initial de nettoyage.

Les dysfonctionnements doivent être signalés par les gestionnaires de site. Les sites

entièrement fermés lors du confinement ont été nettoyés pour leur ouverture.

La désinfection totale des sites a été faite lorsque des cas de CoviD-19 avaient été révélés, le dernier en date à Sadi-Carnot. Pour ce cas particulier, bien que l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) ne l'avait pas demandé, la Direction a décidé la désinfection du site.

A nouveau, l'ensemble des représentants des personnels a demandé communication du cahier des charges et avenant nettoyage. A nouveau, la Direction a répondu qu'il s'agit d'un contrat de droit privé non communicable.

Nous avons rappelé les préconisations du Secrétariat Général : chaque agent (dans le cadre des mesures sanitaires) doit pouvoir nettoyer son poste de travail, le matériel doit lui être fourni.

Accueil du public

Les accueils des Centres des Finances Publiques ont réouvert progressivement depuis le 22 juin. Cette ouverture doit se faire dans le respect des mesures sanitaires, la priorité absolue étant la garantie de la santé et la protection des agents et du public.

La gestion « sanitaire » des accueils par les agents et les Chefs de services inquiète les personnels. De nouveaux problèmes peuvent se greffer à ceux déjà rencontrés par les accueils en temps « normal ». La crise sanitaire est loin d'être derrière nous.

L'ouverture au public particulier se fait sur quatre demi-journées par semaine de 8h30 à 12h30, des Plexiglas, des masques, des gels hydro-alcooliques ont été fournis. L'accueil sur rendez-vous se fait sur les autres plages horaires. Les S.I.E. reçoivent uniquement sur rendez-vous. Solidaires Finances, lors des différentes audioconférences et rencontres avec la Direction (cf les comptes rendus sur notre site local) est largement intervenu afin que toutes les mesures de sécurité sanitaires des agents et du public soient prises.

La Direction indique avoir fait le maximum. Si en pratique des problèmes surviennent, le protocole établi sera revu. Elle estime n'avoir pas assez de recul à cette heure. Solidaires Finances a demandé qu'un point d'étape soit fait rapidement sur l'ouverture des accueils. La Direction a pris acte.

Nous nous sommes interrogés sur l'organisation de l'accueil après le 10 juillet. Nous sommes entre deux campagnes, comment s'organiser par la suite ? L'année 2020 s'annonçait déjà comme une année chargée en matière d'accueil du public, après la première année de prélèvement à la source. Loin de diminuer le volume de sollicitations, la mesure de dispense de dépôt de déclaration pourrait provoquer un certains nombres de questions.

Enfin qu'en est il des services qui ont été obligés d'aménager leur accueil ?
A titre d'exemple, nous avons cité l'accueil du cadastre à Sainte-Anne qui se fait au rez-de-chaussée. Si l'accueil devait reprendre à l'étage, les conditions sanitaires ne sont pas remplies (pas de Plexiglas). La Direction nous a répondu que l'organisation est prévue ainsi jusqu'à nouvel ordre et ne sera pas revue le 10 juillet.

Pour Solidaires Finances une véritable réflexion sur l'accueil doit se faire. La crise nous a renseignés sur l'ergonomie des espaces de travail et d'accueil. Revenir sur les espaces ouverts et sur les accueils sans protection s'avère une nécessité.

Télétravail et congés d'été

Le télétravail en temps de crise n'est plus la norme. Les télétravailleurs sous contrat doivent récupérer leur ordinateur portable. Une nouvelle campagne sera organisée comme chaque année à la rentrée. Les conditions des conventions en cours ne sont pas remises en cause.

Des bruits courent dans les services à propos des congés. Il ne serait accordé que deux semaines pour rattraper le retard, les agents ayant bénéficié d'autorisations d'absence pour garde d'enfants ne seraient pas prioritaires pour les mois de juillet et d'août.

La Direction nous a assuré qu'aucune consigne n'avait été donné en ce sens. La seule règle à respecter est la présence de 50 % des effectifs comme prévu jusqu'à présent.

Climatisation

Le nettoyage et désinfection des filtres ont pris du retard. Tous les sites sont concernés par ce nettoyage. Lorsqu'ils sont endommagés, ils sont changés. La climatisation va être remise en fonction sur les différents sites au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En attendant les horaires aménagés sont appliqués selon les modalités exposées la semaine dernière (cf compte-rendu sur notre site).

L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (I.S.S.T.) a indiqué que le Code du Travail ne parle pas de chaleur maximale. L'Institut National de Recherche et de Sécurité considère qu'au-delà de 30°C il y a risque pour la santé. Le décret « Performance énergétique » parle lui de 29°C. Difficile de s'y retrouver...

Au-delà de ces données absolues, il est question pour Solidaires Finances de ressenti, d'une notion subjective en fonction de multiples paramètres (état physique de l'agent, orientation et aération du poste de travail... etc...), plus complexe qu'un simple plafond de degré. Nous exigeons la fourniture par notre employeur de conditions décentes d'exercice de nos missions, notamment une ambiance thermique acceptable, par tous moyens, aménagements d'horaires compris si nécessaire.

Des précisions ont été apportées sur le risque d'utilisation de la climatisation en période de crise sanitaire. Celle-ci peut être utilisée si les filtres sont nettoyés et désinfectés avant mise en marche. Les locaux doivent être aérés au moins trois fois par jour. Les ventilateurs et climatisations mobiles ne doivent pas être utilisés.

Utilisation des sèche-mains électriques

L'utilisation des sèche-mains électriques est déconseillée. Les serviettes en papier doivent être le moyen privilégié pour se sécher les mains, pour réduire le risque de contamination et de propagation du virus. Une commande de distributeurs de rouleaux de papier est en cours afin d'équiper l'ensemble des sites. La pratique a changé, puisque il y a quelques années tous les sites avaient été équipés de ces sèche-mains électriques.

Travaux sur le site de Sainte-Anne

Solidaires Finances a souhaité également aborder ce point.

Des travaux de désamiantage sur le bâtiment B occupé par le Ministère de l'Intérieur ont débuté. Nous avons demandé des informations sur ces travaux dans la mesure où ils impactent les conditions de travail des agents de la DRFiP 13 (inquiétude des agents due à la proximité des travaux, réduction du nombre de places de parking...).

Il nous a été indiqué que l'accès au chantier devrait se faire par la rue Callelongue. Quatre places de parking seraient neutralisées. Les véhicules du chantier ne devraient pas stationner sur le parking. En ce qui concerne le retrait des produits amiantés, le plan de retrait doit être présenté à l'Inspection du Travail. Les bennes amiantes seront enlevées tous les jours. Les obligations particulières sont imposées comme pour tout chantier de ce type. Pour les autres déchets, ceux-ci seront évacués des étages par tubes.

La durée de ce chantier est prévu pour plusieurs années mais peut-être par phases.

En ce qui concerne les places de parking, nous avons rappelé les difficultés rencontrées par les agents . Nous souhaitons des relations sereines entre les personnels des deux Administrations présentes sur le site.

Dernière information, la climatisation va bientôt redémarrer sur Sainte-Anne. Il serait temps, certains services, obligés de laisser les fenêtres ouvertes, souffrent de la chaleur mais également du bruit et des poussières causées par un chantier extérieur au site.

Ce C.H.S.-C.T. a pu se tenir grâce à l'action des représentants des personnels.

Nous rappelons que le décret d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique entérine la casse des C.H.S.-C.T..

Leur disparition est programmée à l'occasion des élections professionnelles de 2022.

Si la loi de transformation de la Fonction Publique avait été en vigueur au moment de la crise sanitaire, il n'aurait pas été permis de s'appuyer sur les représentants des C.H.S.-C.T., il n'aurait pas été possible d'avoir toutes les discussions, surtout contradictoires, sur les protocoles sanitaires, les plans de continuité puis de reprise d'activité.

Ces derniers mois ne doivent pas s'effacer de la mémoire collective. Nous n'avons pas voulu la crise sanitaire, nous ne voulons pas du retour au jour d'avant.

Elisabeth GONZALES (06.09.49.77.39) Judith BERTET (06.87 .98.81.38)

Maxime PICARD (06.14.51.54.10)